

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CHARBONNAGES, Alger

S.A., 12 déc. 1922, p. 99 ans.

Compagnie internationale des charbonnages
(*Le Sémaphore algérien*, 10 janvier 1923)

Une société anonyme ayant pour objet le commerce des charbons en général et toutes affaires s'y rapportant a été constituée sous la raison sociale : « Compagnie internationale des charbonnages ».

Sont nommés premiers administrateurs :

1° M. Aicard P. Émile¹, négociant, demeurant à Paris, avenue Mozart, 22 ; 2° M. Moller Magnus, négociant, demeurant à Alger, boulevard Bru, villa Mirador ; 3° M. Nessler Frédéric, négociant, demeurant à Alger, rampe Valée, 19 ; 4° M. Arthus Albert, propriétaire, demeurant à Alger, rue de la Liberté, 4 ; 5° M. Achaque Charles, armateur, demeurant à Alger, rue Marquis-de-Morès, 1 ; 6° M. Nessler Charles, commerçant, demeurant à Alger, rue de Constantine, 48 ; 7° M. Godeffroy Oscar, négociant, demeurant à Hambourg ; 8° Et. M. Griffin John Tredegar, négociant, demeurant à Cardiff (Angleterre).

M. Docquier Lucien, expert-comptable, demeurant à Marseille, rue Paradis, 2, nommé commissaire aux comptes pour le premier exercice ; et M. Balfour Horn, expert-comptable, demeurant à Paris, rue Dannou, 5, commissaire adjoint chargé de suppléer M. Docquier en cas d'empêchement de ce dernier.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CHARBONNAGES

S.A. frse au cap. de 1 MF
Siège social : Alger, 6, r. Jules-Ferry
Registre du commerce : n° 7.276
Adr. télégraphique : ELEMPE
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 876)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 4 à 8 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

AICARD (Pierre-Émile), 22, av. Mozart, Paris
MOLLER (Magnus), villa Mirador, bd Bru, Alger ;

¹ Émile Aicard : administrateur délégué de la Société générale de houilles et briquettes, Paris (6 usines en France, 1 à Bizerte) et de la Société marocaine de charbons et briquettes, administrateur de la Société commerciale des ateliers de Bordeaux-Bassens, de l'Union commerciale de Bordeaux-Bassens, des Ciments Portland de Beaumont-sur-Oise, du Lloyd de France Vie (1923), du Lloyd Incendie et accidents, des Agglomérés sans fumée (1926)... Président du Syndicat central des négociants importateurs de charbons en France (remplacé en 1923 par Félix Gorchs-Chacou, de la SCAC). Chevalier de la Légion d'honneur.

NESSLER (Frédéric), 4, bd de la Liberté, Alger ;
ARTHUS (Albert), 4, r. de la Liberté, Alger ;
GRIFFIN (John), à Cardiff (Angleterre) ;
HENRI (Herbert-Merett), à Cardiff.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTMAIN (Maurice), 20, r. Louis-le-Grand, Paris ;
LACOSTE (Charles), 20, r. Louis-le-Grand, Paris.

Objet. — Le commerce de charbons.

Capital social. — 1 MF en 2.000 act. de 500 fr. chacune.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. ; somme nécessaire p. constituer un fds de prévoyance. Le surplus aux actions.
